

Acte à classer

23

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-12T15-29-30.00 (MI236836974)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20220404-23-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : pesallpjdobCACCPAVR_81202109_seal

Date de décision : 04/04/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [pesallpjdobCACCPAVR_812021...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[23_2022_vote_compt...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 12/04/22 à 15:29

Date 12/04/22 à 15:29

Date 12/04/22 à 15:48

Par [BUNEL Nadège](#)Par [BUNEL Nadège](#)

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	40
Votants par procuration	11
Absents	5
Total des votes	50

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEEN

SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIEEN, M. LEMOUCHE, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

SUPPLEANTS EXCUSES : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

SUPPLEANTS ABSENTS : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SWERTVAEGER

N° 23-2022 - Vote du Compte administratif 2021 –Budget Principal.

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2021 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2022.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-23-BF
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Les résultats 2021 se présentent comme suit :

La section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 23 462 244.44 € (dont 1 213 243.63 € de résultats reportés) pour l'exercice 2021 du budget principal de la Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	REVENUS DE GESTION COURANTE	118 698.00	207 523.03			-88 825.03
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 667 033.00	1 348 599.73	209 778.24		108 655.03
73	IMPOTS ET TAXES	16 907 388.00	16 165 717.06	453.48		741 217.46
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 988 418.00	4 121 622.61	23 153.20		-1 156 357.81
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	161 250.00	30 116.36			131 133.64
Total des recettes de gestion courante		21 842 787.00	21 873 578.79	233 384.92		-264 176.71
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	184 258.00	142 037.10			42 220.90
Total des recettes réelles de fonctionnement		22 027 045.00	22 015 615.89	233 384.92		-221 955.81
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 000.00				13 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		13 000.00				13 000.00
TOTAL		22 040 045.00	22 015 615.89	233 384.92		-208 955.81
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 213 243.63				

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » s'élève à 1 213 243.63 €.

Le chapitre 013 « Revenus de gestion courante » comprend des remboursements d'indemnités journalières par l'assurance statutaire pour la somme de 207 523.03 €.

Le chapitre 70 « Ventes produits fabriqués, prestations de services » s'élève à 1 348 599.73 € avec 209 778.24 € de rattachements détaillé principalement comme suit : 1 396 367.21 € au compte 7067 « redevances et droits des services périscolaires », 96 074.02 € au 70632 « redevances à caractères de loisirs ».

Le taux de réalisation des recettes du chapitre 70 est de 93%.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend 16 165 717.06 réparties principalement 5 229 155 € à la nature 73111 « taxes foncières et d'habitation », 1 661 776 € à la nature 73112 « cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises », pour 414 080 € à la nature 73113 « taxe sur les surfaces commerciales », 623 672 € pour à la nature 73114 « imposition forfait sur les entreprises de réseau », pour 2 402 033.30 € à la nature 73211 « attributions de compensation », 453 770 € à la nature 73223 « fonds de péréquation ressources communales et intercommunales » et 3 031 518.59 € à la nature 7331 « taxe d'enlèvement des ordures ménagères ».

Le taux de réalisation des recettes du chapitre 73 est de 96%.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » s'élève à 4 121 622.61 € et 23 153.20 € de rattachements, comprenant 789 961 € à la nature 74124 « dotation de base des groupements de communes »,

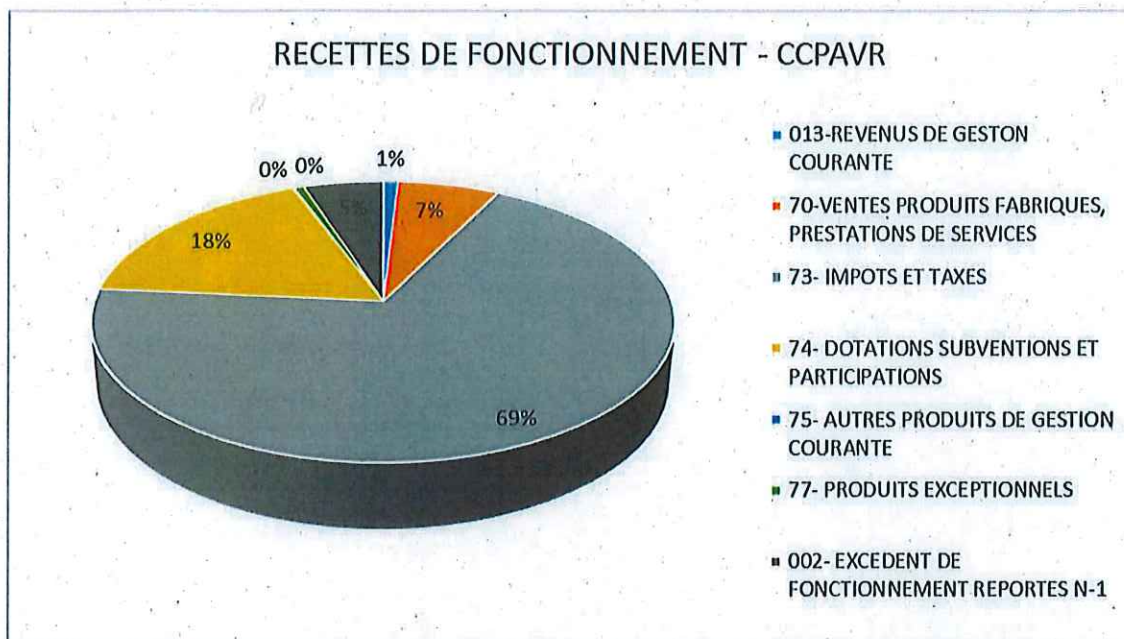
Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-23-BF
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

1 064 379 € à la nature 74126 « dotation de progression minimale », 24 860.24 € à la nature 7472 « subvention région », 921 837.58 € à la nature 7478 « autres organismes ».

Le taux de réalisation des recettes du chapitre 74 est de 139%.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courantes » s'élève à 30 116.36 € comprend notamment la redevance d'occupation du camping pour 26 014.18 €.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » s'élève à 142 037.10 € comprenant les écritures de régularisation d'annulation de mandat sur exercice antérieur, également des régularisations sur les rattachements, sur erreur de nature.



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20 842 472.86 € pour l'exercice 2021 du budget principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	5 392 624.04	3 109 692.03	1 317 589.88		965 342.13
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	9 083 298.50	9 044 429.38	7 625.08		31 244.04
014	ATTENUATION DE CHARGES	2 093 561.00	1 533 158.36	139 548.00		420 854.64
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 504 281.86	4 120 554.20	111 807.00		271 920.66
Total des dépenses de gestion courante		21 073 765.40	17 807 833.97	1 576 569.96		1 689 361.47
66	CHARGES FINANCIERES	112 000.00	103 036.05			8 963.95
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	185 506.00	120 871.90	48 171.00		16 463.10
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		21 371 271.40	18 031 741.92	1 624 740.96		1 714 788.52
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	682 250.23				
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 199 767.00	1 185 989.98			13 777.02
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 882 017.23	1 185 989.98			696 027.25
TOTAL		23 253 288.63	19 217 731.90	1 624 740.96		2 410 815.77

Le chapitre 011 « charges à caractères général » concernent principalement les fluides, les fournitures et les prestations de services. Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2021 par les services s'élèvent à 3 109 692.03 € et 1 318 589.88 € ont été rattachées.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 011 est de 82%.

Le chapitre 012 « frais de personnel » comprend les salaires, charges, la médecine professionnelle, l'assurance statutaire réalisés au cours de l'exercice 2021 pour 9 044 429.38 € et 7 625.08 € de rattachements.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 012 est de 99,7%.

Le chapitre 014 « atténuation des charges » comprend les attributions de compensation versées par les communes à hauteur de 1 533 158.36 € et 139 548 € ont été rattachés, comprenant le FNGIR pour 493 978 €.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élèvent à 4 120 554.20 € comprenant principalement le contingent incendie au SDIS27 pour 544 166.47 €, le contingent aide sociale pour 754 892.83 €, la subvention d'équilibre à l'association « Maison pour Tous » de Montfort pour 298 500 €, la contribution à la SPL Terre d'Auge concernant le tourisme pour 198 000 € et diverses subventions aux associations notamment à l'école privée St Ouen pour 109 270 €, une subvention d'équilibre au budget annexe « bâtiments à vocation économique » pour 100 000 €.

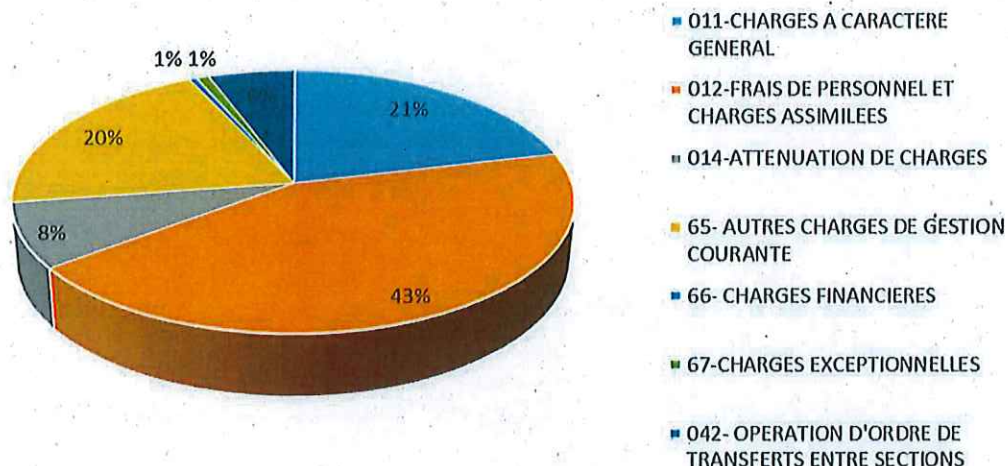
Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 65 est de 94%.

Le chapitre 66 « charges financières » s'élève à 103 036.05 € comprenant le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 120 871.90 € concerne principalement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le chapitre 042 « opération d'ordre de transferts entre sections » pour la somme de 1 185 989.98 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - CCPAVR



Le résultat de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement présente un excédent de 2 619 771.58 €.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 162 524.24 € pour le budget principal de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	1 770 181.47	401 053.97	844 392.28	524 735.22
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 278 463.27	218 224.00	556 854.00	503 385.27
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Total des recettes d'équipement		3 048 644.74	619 277.97	1 401 246.28	1 028 120.49
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	517 395.75	208 635.50		308 760.25
1068	Excédents de fonct. capitalisés	148 220.79	148 220.79		
165	Dépôts et cautionnements reçus		400.00		-400.00
Total des recettes financières		665 616.54	357 256.29		308 360.25
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		3 714 261.28	976 534.26	1 401 246.28	1 336 480.74
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	682 250.23			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 199 767.00	1 185 989.98		13 777.02
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 882 017.23	1 185 989.98		696 027.25
TOTAL		5 596 278.51	2 162 524.24	1 401 246.28	2 032 507.99

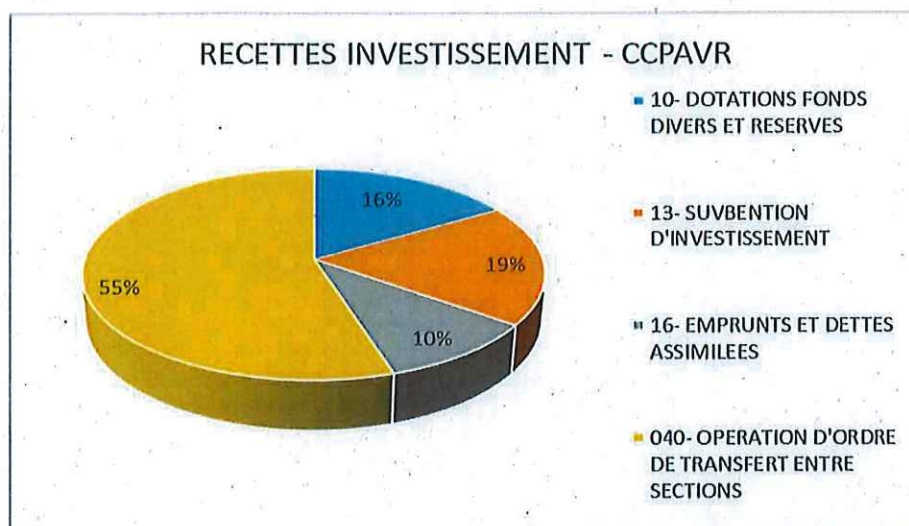
Le Chapitre 13 « Subventions d'investissement », comprend 401 053.97 € de recettes réalisées sur l'exercice 2021 dont principalement 5 000€ pour le plan informatique des écoles, 67 646 € pour l'acquisition d'une balayeuse, 113 210.37 € pour le solde de la salle des fêtes de St Mards en cantine, 28 800 € pour l'étude hydraulique sur le site Costil et cartonnerie, 22 696 € pour l'aménagement de parking queue du renard à Manneville sur Risle et 99 798 € de produits des amendes de police.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-23-BF
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 218 624 € réalisé sur l'exercice 2021 comprend 400 € de versement de caution et surtout l'emprunt de l'acquisition d'une benne à ordures ménagères soit 218 224 €.

Le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : ce chapitre reprend la couverture du déficit d'investissement pour la somme de 148 220,79 € et pour 208 635,50 € de réalisé sur l'exercice 2021.

Le chapitre 040 « Opération d'ordre de transferts entre sections » : ce chapitre reprend les écritures d'amortissement pour 1 185 989,98 €.



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 219 722,28 € (dont 301 093,78 € de résultats reportés) pour l'exercice 2021 du principal de la Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réallser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	250 153.60	63 260.77	107 590.28	79 302.55
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	522 499.00	92 824.95	255 878.80	173 795.25
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 053 467.85	356 782.41	499 010.21	197 675.23
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 700 563.15	797 455.72	310 775.36	592 332.07
	Total des opérations d'équipement	3 526 683.60	1 310 323.85	1 173 254.65	1 043 105.10
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 025 244.00	1 016 482.77		8 761.23
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTIC				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	730 257.13	591 821.88	138 251.41	183.84
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT				
	Total des dépenses financières	1 755 501.13	1 608 304.65	138 251.41	8 945.07
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 282 184.73	2 918 628.50	1 311 506.06	1 052 050.17
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 000.00			13 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	13 000.00			13 000.00
TOTAL		5 295 184.73	2 918 628.50	1 311 506.06	1 065 050.17
	Pour information				
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	301 093.78			

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-23-BF
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Le chapitre 001 « reprise du déficit d'investissement reporté » s'élève à 301 093.78 €

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : les dépenses réalisées à ce chapitre s'élèvent à 63 260.77 € sur l'exercice 2021 dont 11 293.20 € d'acquisition de logiciel géolocalisation pour BOM, 16 692 € de la mise en place du logiciel Civil Net Enfance, 7 812 € de l'étude potentiel hydroélectrique, 9 874 € du plan et élaboration du PLUI

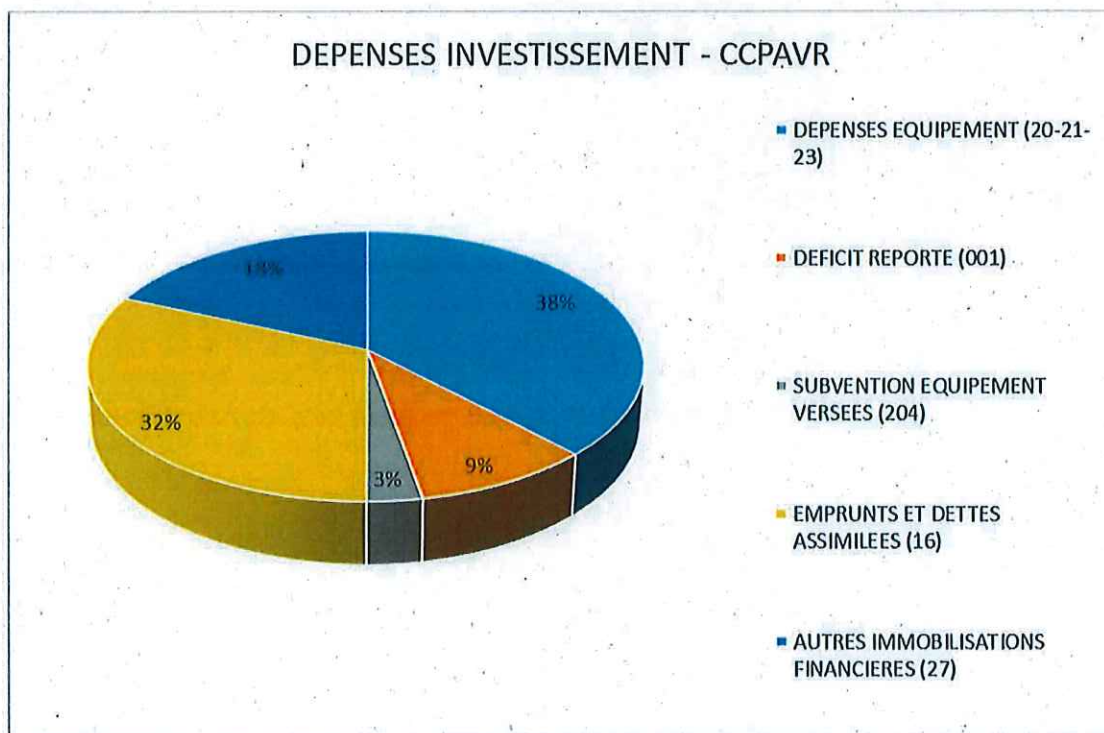
Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » comprennent la subvention versée à Eure Numérique pour le déploiement de la fibre pour 84 824.95 € sur l'exercice 2021 et 8 000 € de fonds de concours city stade de Campigny.

Le chapitre 21 « immobilisation corporelles » s'élève à 356 782.41 € réalisé sur l'exercice 2021 notamment 110 798.04 € pour l'achat d'une BOM 26T et 255 878.80 € de restes à réaliser.

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » s'élève à 797 455.72 € réalisé sur l'exercice 2021 dont principalement : 72 100.80 € pour les voiries, 66 924.68 € pour l'opération St Germain Village rue Delattre de Tassigny, 52 438.46 € opération Corneville sur Risle rue du Baillis, 37 980.68 € opération Manneville – St Mards- Chemin Perrey.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 1 016 482.77 € réalisé sur l'exercice 2021. Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

Le chapitre 27 « autres immobilisations financières » s'élève à 591 821.88 € réalisé sur l'exercice 2021 pour le déploiement numérique.



Le résultat de l'exercice 2021 de la section d'investissement présente un déficit de 1 057 198.04 € hors restes à réaliser et un déficit cumulé de clôture de 967 457.82 €

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2021 avant le 30 juin 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2022,

M. LEROUX, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Francis Courel, 1^{er} Vice-Président, en charge du Pacte Financier, des finances et de la fiscalité,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal de la CCPAVR présentant un excédent de clôture cumulé de la section de fonctionnement à hauteur de 2 619 771.58 € et un déficit de clôture cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser de 967 457.82 €.

Pont-Audemer, le 04 avril 2022

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux

Michel LEROUX

